

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au Basic Income European Network

LETTRE DE LIAISON N° 26

AUTOMNE 2000

SOMMAIRE

Compte rendu sur le Congrès du Bien

Texte de *Yoland Bresson*

«Transformer la précarité»

Extrait de l'article de *Serge Dumartin*
paru dans le journal *La Croix*.

Notes de lecture

Extraits de l'ouvrage de Louis Even :
"Sous le signe de l'abondance".

- Le crédit social

- «Leçon d'un compte en banque»

-Le Revenu d'existence ou la métamorphose de l'être social.

Diffusion de l'ouvrage

Secrétariat de l'A.I.R.E. : Mme Ch. BERNARD 33 avenue des Fauvettes
91440 Bures-sur-Yvette

*Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 200 F/an (4 numéros) par chèque
à l'ordre de A.I.R.E.*

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Les Enseignements du Congrès de Berlin sur le " Basic Income "

Tous les deux ans, le BIEN (Basic Income European Network) fondé à Louvain en 1985, qui comme son nom l'indique est un réseau d'associations nationales et dont l'AIRE fait partie, réunit un congrès dans une ville européenne. Tirons ici les enseignements du Congrès des 6 et 7 octobre, tenu à Berlin.

Chaque fois le nombre des participants n'a cessé de s'accroître et leur origine de s'élargir. À Berlin la nouvelle et forte présence de l'Amérique du Sud en porte témoignage, au point que le sénateur Brésilien Supplichy s'est interrogé sur l'éventualité de traduire maintenant BIEN par Basic Income Earth Network. L'idée du revenu d'existence se répand jusqu'à devenir planétaire. Naturellement, la diversité des situations nationales, des niveaux de développement et de protection sociale, poussent à la multiplication des nuances et des voies de réalisation du projet. Les trois caractéristiques fondamentales qui nous avaient réunis — l'attribution inconditionnelle, individuelle et cumulable du revenu d'existence, à quoi on avait toléré l'entorse à l'égalité pour tous, de la naissance à la mort (certains postulant un revenu croissant avec l'âge) — commencent, si l'on y prend garde, à s'effilocher.

Ce risque est apparu d'autant plus clairement, que le thème de ce congrès était particulièrement orienté sur la confrontation avec les politiques et les autorités gouvernementales comme vecteurs potentiels de l'instauration du revenu d'existence. Certains qui n'ont ni la même ancienneté dans la diffusion de l'idée, ni la même expérience des contacts avec les politiques et les décideurs, nourrissent encore l'espoir non seulement de les convaincre, ce qui arrive, bien que lentement, mais aussi de les voir prendre l'initiative pédagogique d'entraîner l'opinion, voir de forcer courageusement le destin en proposant concrètement sa mise en place. Certes le pire n'est jamais sûr et l'on pourrait découvrir brusquement un homme d'état, dans un grand pays européen, visionnaire, convaincu et courageux s'emparer d'un projet que l'état déliquescant de nos sociétés pourtant si riches rend à la fois nécessaire et urgent.

Si partout l'idée progresse, si l'instauration du Basic Income en Alaska depuis trois ans,

montre l'absence de ces effets pervers que l'on cherche à prévoir pour justifier des craintes ou des réticences qui ne sont souvent que des masques à des restrictions mentales et culturelles, Michel Rocard nous a bien mis en garde contre l'impuissance des politiques et l'obstacle que représente la pensée technocratique. Il se présente comme une forme de contre exemple puisqu'il a réussi à introduire en France le RMI, mais avec quelles difficultés, symbolisées par l'I de l'insertion, les complications techniques qui y ont été ajoutées, et les précautions et préventions qui ont nourri l'arsenal de contrôles qui l'ont accompagné. En outre, l'évolution professionnelle des politiques qui collent à l'opinion l'œil rivé sur les sondages, qui devient la règle d'or de la pratique politique et le rôle des médias seulement occupés à attiser les conflits superficiels, ne favorisent pas une vraie réflexion et un vrai débat citoyen. Enfin, les politiques, nous dit Rocard, ignorent les arguments philosophiques. Ils seraient plus sensibles à des arguments économiques prouvant la capacité du revenu d'existence à solutionner les problèmes immédiats, notant qu'après la fin du collectivisme et l'essoufflement de la social-démocratie, il manque une vision et un projet alternatif au libéralisme triomphant. À cet égard puisque Michel Rocard est à ranger parmi les rares hommes politiques qui prennent le temps de lire vraiment et de réfléchir, il ne devrait pas tarder à comprendre combien l'instauration du Revenu d'Existence liant liberté et solidarité, constitue le fondement d'un vrai projet de société. Il conclut son intéressante intervention (en anglais) en nous indiquant que d'après lui le plus grave problème auquel nos sociétés vont être confrontées est celui de la violence, violence des groupes organisés de toute nature, des mafias jusqu'aux individus marginalisés et perdus, et nous a suggéré, en conséquence, d'ouvrir un thème prioritaire de recherche : en quoi le revenu d'existence peut contribuer à la réduction de la violence ?

Cette extrême prudence, cette frilosité ou cette impuissance des politiques à secouer l'inertie du système technocratique ont été confirmées par d'autres représentants, certains pour-

tant adhérents anciens du BIEN, devenus ministres ou élus. Ils accompagnent l'avancement du projet, particulièrement aux Pays Bas, en Irlande, en Finlande, en Belgique, en levant les obstacles ou en les contournant par des concessions, initiant une politique des petits pas et du bricolage social qui satisfait les technocrates effrayés par la radicalité, sinon plutôt, par la simplicité du revenu d'existence. Et là, apparaîtrait un vrai problème et un dangereux clivage.

Ceux qui se qualifient de réalistes et pragmatiques, au bord du rejet des autres en les désignant déjà d'idéalistes et prophétiques, affirment que sans perdre de vue le but, ils peuvent accepter des accommodations qui d'étapes en étapes, comme naturellement un jour, sans que les opposants ne s'en aperçoivent, conduiront par un dernier petit coup de pouce au revenu d'existence. En fait, ce sont deux conceptions de la patience qui s'affrontent et qui sont peut-être plus complémentaires qu'incompatibles, du moins faut-il y réfléchir sans rejet à priori.

L'une pense qu'il faut avec persévérance, expliquer et convaincre du projet de Revenu d'Existence dans sa définition fondamentale, inconditionnalité, égalité, cumul avec des revenus d'activités, parce qu'il s'agit d'un progrès de la conscience humaine, parce qu'il suppose une autre conception de l'homme, reconnu pour lui-même, une autre conception de la société fondée sur l'unité, le vivre ensemble, la solidarité fondamentale, le partage comme source de l'efficacité économique. Les événements conduiront inévitablement à l'évolution des mentalités préparées à concevoir un autre avenir humain et comme le mur de Berlin, le mur du conservatisme s'effondrera au moment le plus inattendu.

L'autre pense, à bon droit, que tout ce qui peut améliorer, ici et maintenant, concédé par les tenants du pouvoir, doit être favorisé et accepté, même si cette concession permet au système de prolonger sa survie et peut reculer d'autant le saut culturel indispensable à l'instauration généralisée du revenu d'existence.

En France, la proposition de Godino, d'ACR (Allocation Compensatrice de Revenu), qui a aussi été présentée à Berlin, va dans ce sens. Il s'agit de "dynamiser" le RMI en le rendant partiellement cumulable avec une rémunération d'activité.

Pour un célibataire de plus de 25 ans l'ACR serait égale au RMI. Pour un célibataire disposant d'un emploi partiel ou à temps plein bénéficiant d'un revenu d'activité inférieur à 1,2 fois le SMIC, l'ACR compléterait le RMI. Au delà d'1,2 SMIC elle serait nulle. Entre le RMI et la limite supérieure d'1,2 SMIC, l'ACR serait linéairement décroissante. Ainsi en arrondissant les revenus :

Pour un célibataire recevant un revenu compris entre 0 et 80000 par an (1,2 SMIC net),
 $l'ACR = 28000(rmi) - (0,36 \text{ revenu annuel})$ et le revenu total = $R + ACR = RMI + 0,64 R$.

Pour un ménage, le calcul est identique sur la base du RMI du ménage et du revenu annuel du ménage. L'ACR et le RMI cumulés ne coûteraient pas plus de 50 milliards par an, d'après les calculs de Godino, confirmé par David Spector, professeur d'économie. Ce faible coût est l'argument qui peut lever les préventions du Ministère des Finances, pensent les partisans de l'ACR, se réclamant aussi, à terme, partisans du Revenu d'Existence.

Cette proposition est incontestablement, apparemment, une avancée par rapport à la situation actuelle, surtout dans l'ambiance générale qui considère que les allocations sont un frein au désir de s'employer. Mais est-ce vraiment un pas dans la direction du Revenu d'Existence ? Le Sénateur Supplycy s'est étonné qu'en Europe, on aille vers un tel impôt négatif, même amélioré, alors que l'expérience américaine des années 60 a montré qu'il ne fonctionnait pas. Car lié à l'emploi salarié, accordé en compensation d'un revenu déclaré de travail, l'impôt négatif, comme l'ACR pousse rationnellement au travail au noir, donc à la multiplication des contrôles. Sans compter les complications du suivi et des calculs, lors de changements de situations professionnelles dans l'année. Plus encore en renonçant à l'attribution individuelle, un couple n'a non seulement aucun intérêt à se marier, l'un des deux perdant pour le ménage 50% du RMI, mais même à cohabiter, puisque l'octroi de la totalité du RMI suppose l'isolement. L'ACR est un frein à l'amour et à la vie commune ! Au contraire du revenu d'existence inconditionnel, individuel et inaliénable. L'ACR entretient une société de méfiance, une administration complexe, tatillonne devenant inquisitoriale. Le revenu d'existence opte pour la confiance dans

l'homme et dans sa liberté de choix. Comme la simplicité semble subversive!

Dans ce débat sur le meilleur chemin qui peut nous conduire, enfin, à l'instauration du revenu d'existence, on l'aura compris, j'ai choisi le mien et pour l'instant je n'en changerai pas. Je garderai toujours en mémoire la conclusion du Ministre finlandais des Affaires Sociales. Le gouvernement finlandais est partisan du " *basic income* ", non pour des raisons de justice sociale puisque les allocations couvrent tous les cas et qu'aucun citoyen Finlandais n'est démuné et exclu du partage, mais pour des raisons d'efficacité économique et d'adaptation à la mutation que nous vivons. Ils sont malheureusement empêtrés dans des difficultés extrêmes : la complexité de leur système de protection sociale, sa

perfection conditionnée touchant les situations et configurations les plus diverses, font que le passage à une conception simple, égale, solidaire, doit s'effectuer de façon à ce que personne ne s'en trouve désavantagé, ce qui tend à porter le niveau du revenu d'existence à une hauteur, pour l'instant peut-être insurmontable. Comment alors ne pas préférer la proposition, bien plus simple, immédiatement applicable avec les fonds disponibles européens, d'un revenu d'existence européen de 1000 euros pour chaque résident européen, simultanément avec son introduction effective et dont on mesure sans peine toute la force symbolique. Voilà un " petit premier pas ", qui ouvre vraiment la marche vers le revenu d'existence.

Yoland Bresson

Transformer la précarité

Nous reproduisons ici des passages de deux articles publiés dans la Croix des 2 mars et 11 octobre 2000 : «Transformer la précarité», sous la signature de Serge Dumartin. La baisse du chômage masque l'augmentation continue de la précarité liée aux nouveaux modes d'organisation du travail et à la flexibilité. Cette flexibilité réclamée par les entreprises n'est pourtant supportable que si des garanties sont offertes en contre partie. Les unes concernent notre législation sociale dans un effort de refondation sociale en qualification et en ressources. Les autres ne peuvent se dispenser de recourir au versement d'un revenu d'existence qui s'imposera tôt ou tard dans la nécessité de rompre avec l'extension indéfinie de l'assistance.

«**S**tigmatiser la précarité ? Non, mais la mettre hors d'état de nuire.»

La précarité devient enfin le vrai souci des Français, après le chômage et l'exclusion qui en est découlée. Il était temps de prendre conscience qu'elle dominera de plus en plus l'avenir de nos façons de vivre.

Le modèle de précarité du travail est en train de succéder à celui, sécuritaire, des Trente Glorieuses, après vingt ans de gâchis et de désarroi social. L'accouchement se fait dans la peur, faute d'avoir substitué à temps à la législation des années 50 un droit nouveau qui anticipe cette évolution et y prépare les esprits.

Le chômage baisse, mais la précarité augmente. Tout le monde le dit, et en reste là. Pourquoi ? Parce que le phénomène, rapide, surprend même les experts qui n'ont pas encore appris à le mesurer. Mais peut-être aussi parce que les nouveaux modes de travail, selon l'hypothèse ci-dessus, entrent peu à peu dans les mœurs. À terme, la pratique se généralisera, pour les entreprises tributaires ou non des flux tendus, de ne proposer que des emplois à la tâche, à coûts directs ; pour les salariés, l'imprévisibilité des périodes de travail, d'horaires, de congés d'inactivité, la mobilité géographique et les changements de métiers ; et pour « les autres » l'intérim aléatoire des bouche-trous. Travail, précarité et chômage seront fondus dans un même potage indifférencié.

Bien sûr, l'imprévisibilité du travail n'est pas, à elle seule la précarité, mais elle la crée quand elle conduit à deux situations aussi inacceptables l'une que l'autre : l'assujettissement et la pauvreté. Ne pas pouvoir faire de projets, soit parce que l'usage de son temps dépend d'un tiers, soit faute de paies suffisantes et régulières soit encore les deux — c'est le cas des « autres » —, mène droit à l'exclusion : « Les exclus d'aujourd'hui ne sont pas seulement les pauvres d'hier... Plus la société fera des systèmes spécialisés, plus elle fera des exclus... Irrémédiablement, l'exclusion va augmenter ». Qui parle ainsi, qui sait de quoi il parle ? Xavier Emmanuelli, fondateur du SAMU Social.

La précarité comprend des degrés selon la durée. Le craquement initial est la perte de l'emploi stable. Et l'avalanche entraîne successivement le descèlement de tous les points fixes d'une vie : amis, considération, foyer, logement, santé, et s'achève dans le ravin de l'exclusion... Ceux qui font tout le parcours en resteront infirmes pour la vie. Par effet de souffle, toute une famille peut en être marquée pour plusieurs générations.

Dieu merci, beaucoup sont sauvés en route grâce à leurs réflexes, puis à l'entourage et aux associations qui les accompagnent et les aident à se reconstruire. Certains se retiennent aux branches cassantes des emplois passagers ou modulables, surtout les jeunes qui n'ont rien connu d'autre. Combien sont les précaires ? 5 à 10 millions. On ne sait pas sur quels critères les compter. Mais alors que le chômage baisse, on sait que leur nombre augmente, puisque augmentent en même temps le nombre des sortis de l'assurance chômage mais qui restent sans emploi, celui de l'assurance maladie (d'où la CMU), celui des RMistes et celui des CDD à temps partiel non choisi. La précarité se grossit de tous les « déchets » statistiques de l'emploi et du chômage.

Pour autant, faut-il la stigmatiser ? Non. Mais la mettre hors d'état de nuire. Et cela interpelle d'abord l'entreprise.

À l'heure où l'entreprise demande à bon droit — et déjà l'impose ! — plus de flexibilité de la main-d'œuvre pour coller à l'imprévisibilité des marchés, ne serait-il pas de sa responsabilité de redonner l'usage de sa liberté à un corps social fatigué dont elle a elle-même provoqué « le craquement initial » ?

Le Medef, dans sa démarche de « refondation sociale », ne trouverait-il pas une justification de plus en proposant un nouveau type de contrat collectif reconnaissant le droit des salariés à un équilibre de vie personnel — légitime, et d'ailleurs facteur d'efficacité au travail ? Le contrat « flexibilité sans précarité » proposé par le Centre des Jeunes Dirigeants, qui sont aussi des patrons responsables, va dans ce sens.

Les entreprises, déjà tenues de respecter les équilibres naturels, auraient tout avantage, même financier, à se grouper pour gérer l'humain dans leur bassin d'emploi. Par exemple, avec des contrats d'activité offrant des emplois à

plein temps assurés par plusieurs employeurs, mais aussi des rampes d'accès à l'emploi pour les personnels cassés par les plans sociaux — et qu'on n'entende plus prononcer ce terme meurtrier et d'ailleurs inexact d'« inemployable » !

Quand à l'incertitude de fins de mois, on ne la réduira pas sans recourir à un revenu inconditionnel de base qui s'imposera tôt ou tard dans la nécessité de rompre avec l'extension indéfinie de l'assistance.

Soulagée de ces deux angoisses, celle du travail et celle de la ressource, la précarité devient un bien. Elle porte en germe l'idée agréable d'un peu d'indétermination dans nos vies, d'intermittence positive, de temps de travail choisi ; conquête sociale d'une époque qui n'offre plus de travail qu'au compte-gouttes.

Il est probable que les Français, à ces réserves près, se disent heureux d'une perspective qui ouvre, en effet, pour la plupart, à plus de responsabilisation individuelle et collective. Mais ils devraient commencer par exiger eux-mêmes par leurs votes, au vu des contre-exemples de type américain qui se développent chez nous, que toute la législation concernée (droits sociaux, éducation, Code du travail et les transferts financiers nécessaires au Revenu d'Existence (1) soit modifiée en vue de rendre ces pratiques accessibles à tous. C'est dire que le plus gros de l'effort de refondation sociale devra porter sur la ré-employabilité des « autres », en qualifications et en ressources. À ce prix on vainc effectivement le chômage.

Mais l'analyse du nouveau phénomène se heurte à la rareté des chiffres et au désaccord des experts sur leur contenus.

Les experts (ministère, chercheurs, syndicats associations) n'auraient-ils pas envie de se mettre au diapason du bonheur des Français, et de se réunir pour s'écouter avec la volonté de s'entendre ? Les solutions s'imposeraient avec plus d'évidence. L'enjeu ? Rien moins que la sortie de crise...

Serge Dumartin

¹ Voir « *Revenu d'Existence ou la métamorphose de l'être social* » de Yolande Bresson (Ed. L'esprit frappeur, 10 F)

Note de lecture

«Sous le signe de l'abondance, une conception nouvelle de l'économie : le crédit social» par Louis Even.

Édition les Pèlerins de St Michel,
91 rue des Mauges,
49450 St Macaire en Mauges

Dans cet ouvrage, au style percutant, alerte et imagé, l'auteur reprend et développe les thèses de C.H. Douglas sur le "dividende du crédit social". C'est en 1924 que C.H. Douglas en exposa l'idée qui fut saluée par Keynes comme l'un des arguments les plus convaincants des théories hérétiques de sous consommation. L'ouvrage de Louis Even fut publié au Canada en 1946 puis fut réédité en 1948 et 1957, enfin en 1988, après la mort de l'auteur survenue en 1974.

Tous les foyers ne peuvent jouir de l'abondance parce que les consommateurs n'ont pas les moyens de commander ce que la production est susceptible de leur offrir. Pourtant la demande existe, mais le titre qui lui donne accès, en l'occurrence l'argent, fait défaut. La solution la plus humaine consiste donc "à faire venir l'argent là où est le besoin et non pas de faire naître le besoin là où est l'argent".

Or, le fait le plus paradoxal de la situation présente est que l'argent en circulation est essentiellement créé par les banquiers, sous forme de crédits, simples jeux d'écritures, sans qu'ils ne perdent rien en échange. C'est un aspect frappant de la déchéance du pouvoir politique. Celui-ci doit donc retrouver, au nom de la société, la faculté de créer de la monnaie, afin de proportionner la quantité d'argent aux possibilités et besoins du pays. Qu'il manque des travailleurs ou des matériaux pourrait se comprendre, mais manquer d'argent pour les mobiliser au mieux est inadmissible, car tout ce qui est physiquement possible et légitimement demandé doit pouvoir être financé. Dès lors, l'abondance peut devenir réalité. En outre, si on hâte le développement de la machine, il sera possible de réduire les heures travaillées au strict minimum, afin de laisser aux hommes le maximum de temps libre.

Malheureusement "Le système bancaire actuel est l'instrument dont se sert le super pouvoir monétaire pour maintenir sa suprématie sur les peuples et sur leurs gouvernements. Aidé en cela par l'absurde règlement politico-financier qui lie la distribution de pouvoir d'achat à l'emploi, dans une production qui a de moins en moins besoin d'employés pour fournir les biens nécessaires à la vie".

L'argent nouveau à distribuer, pour parvenir à l'abondance, doit l'être sous forme de dividendes versés à chaque personne, indépendamment des revenus du travail, de l'épargne et de la propriété. Egalement aux entreprises qui, sous certaines réserves, acceptent de baisser leurs prix de vente. C'est ainsi que la distribution du pouvoir d'achat dépendra de moins en moins de l'emploi, le dividende social allant croissant avec les progrès de la productivité. En fait, l'erreur la plus évidente est de réclamer du travail alors, qu'en réalité, c'est de l'argent qu'on demande.

Au fil des pages, les arguments en faveur du crédit social rejoignent, de façon frappante, ceux présentés pour le revenu d'existence:

"Ce crédit social n'est pas un salaire pour le travail accompli. C'est un dividende à chacun pour sa part d'un capital commun. S'il y a des propriétés privées, il y a aussi des biens communs que nous possédons au même titre"... "La science qui fait se multiplier la production avec presque pas de travail, c'est un héritage transmis et grossi avec les générations et toi, de ma génération, tu dois en avoir ton bénéfice au même titre que moi"... "C'est le droit à l'existence qu'une société bien organisée doit garantir à chacun de ses membres du seul fait de sa naissance"... "L'abondance est le fruit bien plus de l'actif culturel commun que de l'effort individuel. Celui-ci demeure, certes, mais l'autre est là aussi".

Le dividende versé doit assurer une suffisance de nourriture, de vêtements, de logement, mais aussi de loisirs et de protection sociale pour la santé, afin de reposer le corps et prendre soin de l'esprit. En fait, c'est le surplus de production possible que le dividende propose de distribuer. En cela il n'est pas générateur d'inflation parce qu'il est conditionné

par la présence actuelle ou immédiatement possible de produits ou de services.

Dans la dernière partie de son ouvrage l'auteur reprend quelques causeries et articles sur divers aspects du crédit social. Est ainsi abordé l'impact bénéfique du dividende social sur l'individu, la famille, l'agriculteur, l'ouvrier, les fonctionnaires, les industriels et commerçants, les citoyens y compris, même les adversaires de la réforme.

En fait, le propagandiste du crédit social veut un homme vraiment enrichi par le progrès, un homme libéré par la machine, un homme qui peut disposer de son temps pour sa culture, pour l'étude des arts, de la philosophie, un homme civilisé, quoi ! comme le dit Louis Even dans sa conclusion.

Jacques Berthillier

Leçons d'un compte en banque

Pour illustrer l'ouvrage de Louis Even "Sous le signe de l'abondance" (voir note de lecture) nous reproduisons ci-dessous l'intégralité du chapitre 25. Mieux qu'un long exposé ce texte, particulièrement vivant, illustre la manière dont les banques créent l'argent. A une époque où les questions monétaires sont présentées comme l'apanage des seuls spécialistes, il nous paraît nécessaire de les démythifier. Puisse également cet article vous donner l'envie de vous procurer l'ouvrage, dont les 300 pages écrites par l'auteur sont du même style.

— Avez-vous un compte de banque ?

— Oui Oh! Pas bien gros. Quelques centaines de dollars seulement.

— Vous en servez vous quelquefois pour faire des paiements ?

— Oui, quand j'achète un article qui coûte cher, ou bien quand je fais venir de la marchandise de loin. Je signe un chèque, c'est bien commode.

— En effet, c'est tellement commode que plus de 90 pour cent des transactions commerciales se règlent ainsi par chèques. Non pas les petits achats chez les marchands du coin, mais les transactions des grossistes, des industriels, des compagnies de transport. Le chèque est le grand moyen de paiement aujourd'hui. Il laisse dans l'ombre, à une place minuscule, la monnaie de métal ou de papier.

— Mais quand on fait un chèque, c'est la banque qui va payer pour le signataire. Pour chaque chèque signé, il faut donc autant d'argent que de métal ou de papier que le banquier remettra au destinataire.

— Non pas, mon cher. Il suffit d'un peu d'argent pour faire face à beaucoup de chèques. Le marchand à qui vous envoyez un chèque ne va pas ordinairement demander au caissier de sa banque de lui donner de l'argent pour le montant du chèque. Le crédit de son compte augmentera d'autant; et votre compte à vous sera débité d'autant.

Puis ce marchand là commandera du stock à des fournisseurs; il les paiera avec des chèques. Les fournisseurs déposeront les chèques reçus à leur banques. Cette fois là ce sont les comptes des fournisseurs du marchand qui vont augmenter leur crédit. Et c'est le compte du marchand qui sera débité du même montant.

Dans toutes ces transactions là ce sont simplement des montants qui changent de place dans les comptes : débit dans un compte, crédit dans un autre.

Dans l'ensemble pour chaque argent de chèque de 100 F, il n'y a pas plus de 10 F. en argent de métal ou de papier qui passe par le guichet de la banque. C'est ce qui résulte des habitudes actuelles du commerce et le banquier le sait bien. Cela permet aux banques de prêter dix fois plus d'argent qu'elles en ont.

— Hein, que dites-vous là ? Comment un banquier pourrait-il prêter de l'argent qu'il n'a pas ?

— En créant l'argent qu'il prête. C'est ce que la banque fait couramment. Elle crée l'argent qu'elle prête. Le banquier est essentiellement un créateur d'argent.

— C'est incompréhensible, c'est incroyable.

— Vous m'avez dit que vous aviez un petit

compte en banque mon ami. Votre compte est fait de vos épargnes, n'est-ce pas ?

— oui, c'est l'argent que j'ai porté et déposé à la banque.

— C'est bien. Mais il y a des gens qui ne portent pas d'argent à la banque et qui sortent de la banque avec un compte bien plus gros que le vôtre.

— Je ne comprends pas.

Il y a par exemple M. Toupin, le manufacturier de votre ville. Il voulait agrandir son usine. Tout le monde approuvait son projet. Mais il lui manquait l'argent pour payer les matériaux, les constructeurs, les matériels. Il calculait qu'avec 100.000 \$ sous la main, il pouvait réaliser ses plans; plus tard avec une production et des ventes accrues, il rembourserait facilement la somme.

Qu'à fait Toupin ? Il est allé à la banque. Il n'y a pas porté d'argent, mais il en est ressorti avec 100.000 \$ à son compte.

— Je crois bien. Il a emprunté.

— C'est cela. Mais c'est la manière dont la banque a fait le prêt qui est merveilleuse. Si vous étiez riche et si Toupin était venu emprunter les 100.000 \$ de vous, il serait parti avec 100.000 \$ mais vous auriez 100.000 de moins. Tandis qu'avec la banque, ça se passe autrement : Toupin sort avec 100.000 \$ qu'il n'avait pas et la banque n'a pas un sou de moins.

— Vous ne dites pas ?

C'est pourtant bien cela. Oh ! On a demandé des garanties à Toupin. Il lui a fallu déposer des valeurs. Pas de l'argent, il n'en avait pas, puisqu'il venait en chercher. On lui a demandé des polices d'assurances, des titres de propriété, pour plus que la valeur de 100.000 \$. Cela ce sont des garanties. Puis le gérant lui a assigné un chèque d'escompte, pour le montant de 100.000 \$ et l'a envoyé au caissier.

M. Toupin n'était pas pour demander 100.000 \$ en argent de papier et emporter cette somme avec lui. Il a déposé le chèque à son compte. Le montant a été inscrit à son crédit (comme quand vous déposez votre épargne). M. Toupin est sorti de la banque avec un crédit sur lequel il tire des chèques pour

payer l'entrepreneur, à mesure que les travaux avancent. Il met ainsi cet argent en circulation. Mais il s'est engagé à le retirer de la circulation et à le rembourser dans un délai déterminé.

— Et vous dites que le banquier n'a pas un sou de moins qu'auparavant.

— Pour vous en convaincre, on pourrait en causer avec le gérant. C'est un de mes amis et il est assez franc avec moi. Il sait d'ailleurs que je suis au courant de l'emprunt de Toupin et il n'invoquera pas le secret professionnel.

— Monsieur le gérant, je viens vous taquiner comme j'ai l'habitude sur les affaires de banque.

— Encore des demandes de crédit ?

— Justement c'est le prêt de \$100.000 que vous avez fait à M. Toupin. Voulez vous dire à mon ami ce que vous avez prêté au juste à M. Toupin ?

— Ce qu'on prête toujours, de l'argent.

— assurément. Mais dites nous donc où était cet argent avant que M. Toupin entre à la banque ?

— La question est absurde.

— Pas du tout. Toupin entre sans argent. Il sort avec \$100.000. Donc vous avez pris 100.000 de quelque part. Donc il y a \$100.000 de moins quelque part dans la banque.

— Hum !

— Y a-t-il 100.000 de moins dans vos tiroirs ou sous votre voûte ?

— Allons donc, il n'a pas emporté de billets avec lui. C'est un crédit dans son compte.

— Bon, alors d'autres comptes sont débités, diminués pour ce montant. Des comptes de vos clients ?

— Ridicule. L'argent de nos clients est sacré. Leurs comptes restent intacts, tant qu'eux mêmes ne le débitent pas.

— Comment ? Ce n'est pas l'argent des déposants que les banques prêtent ?

— Mais si. Mais non. Oui d'une manière, non de l'autre. On ne touche pas à leur argent;

cet argent est à eux. Mais ça nous permet de prêter de l'argent à des emprunteurs.

— Alors quel argent prêtez vous ?

— De l'argent de la banque.

— Vous venez de dire qu'il n'est pas sorti un sou de la banque, pas un sou des déposants non plus. Et M. Toupin a quand même 100.000 \$ qu'il n'a pas apportés et qu'il n'avait pas auparavant..

— C'est exact.

— Alors où étaient ces 100.000 \$ avant que M. Toupin vienne à la banque ?

— Bien, ils n'étaient nulle part. Il fallait qu'il vienne les emprunter pour qu'ils soient là maintenant. Ils n'existaient pas auparavant ?

— Non.

— Alors, ils sont venus au monde au moment du prêt. La banque crée donc l'argent qu'elle prête.

— Je n'aime pas dire cela.

— Mais vos grands chefs le disent bien. Towers l'a dit quand il était gouverneur de la banque centrale du Canada... Eccles l'a dit lorsqu'il était à la tête du système bancaire des Etats Unis. Mc Kenna l'a dit, il y a déjà une cinquantaine d'année quand, président de la plus grande banque commerciale d'Angleterre, il parlait à des banquiers. Ne soyez donc pas scrupuleux. La banque crée l'argent qu'elle prête. Il faut bien d'ailleurs que l'argent commence quelque part, n'est ce pas ? Tous les gouvernements nous disent que ce ne sont pas eux qui font l'argent, ils se contentent de taxer. Les travailleurs, eux, se contentent de suer. Les industriels se contentent de produire. Il ne sort jamais d'argent au bout de leurs machines, mais il en sort de la plume du banquier.

On ne vous en veut pas, monsieur le gérant. On est même content que l'argent moderne soit si facile à faire. Mais ce qu'on aime pas - et ce n'est pas plus votre faute que la guerre n'est la faute du petit soldat - ce qu'on aime pas c'est que le système bancaire se considère propriétaire de l'argent ainsi créé, alors que cet argent est réellement la propriété de la société.

— Expliquez moi cela.

— Brièvement, voici : sans l'existence d'une société productrice, avec une vie économique organisée, cet argent ne vaudrait rien. C'est la richesse du pays, les ressources naturelles, le travail de la population, les techniques de production, c'est tout cela qui confère de la valeur aux 100.000 \$ sortis de votre encrier pour M. Toupin.

— Vous oubliez, monsieur, que M. Toupin a déposé des valeurs de tout premier ordre avant d'obtenir cet emprunt. C'est de cela que les 100.000 \$ tirent leur valeur.

— Non monsieur le gérant. Ces gages déposés par M. Toupin sont pour vous une garantie de remboursement, sinon vous raflez les valeurs gagées. Mais ne confondez pas garanties de l'emprunt avec valeur de l'argent. S'il n'y avait que ces garanties là dans le pays, s'il n'y avait pas de production, pas de fermes, pas d'usines, pas de transport, pas de magasins, pas de vie économique, les 100.000 \$ n'auraient aucune valeur monétaire, malgré toutes les garanties déposées par M. Toupin.

C'est tout le pays, toute la richesse du pays, c'est toute la population du pays qui donne de la valeur à l'argent, n'importe par quel organisme il est créé. Cet argent, à son origine, appartient donc en réalité à la population du pays elle même. Qu'il soit prêté à M. Toupin pour agrandir son usine, très bien. Mais c'est toute la population du pays qui doit en profiter. Au lieu de procurer des intérêts au banquier, le développement du pays doit procurer des dividendes à toute la population.

Cet accaparement du crédit de la société par les institutions bancaires est la plus grande escroquerie de tous les temps. Et la plus solidement installée dans les pays civilisés. Sa force et son universalité ne la légitiment pas. Elles ne font que la rendre plus odieuse...

Extrait de l'ouvrage de Louis Even :
" **Sous le Signe de l'Abondance; une conception nouvelle de l'économie : le Crédit Social**". (édition Les Pèlerins de Saint Michel, 91 rue des Mauges, 49450 St Macaire en Mauges).

«Le revenu d'existence, ou la métamorphose de l'être social» de Yoland Bresson

(L'esprit frappeur, éditions)

Avis aux destinataires de notre «Lettre de liaison»

Vous avez reçu avec le précédent numéro un exemplaire de ce manuel. Afin de vous donner la possibilité de mieux le diffuser, vous pouvez utiliser librement la note ci-dessous, plus explicite, rédigée par un de nos amis :

Tout le monde en parle. Peu savent de quoi il s'agit précisément. Lisez ce petit livre, et vous le saurez, décrit par l'auteur même de ce concept social nouveau.

Les revendications de chômeurs et de précaires, et toutes les réflexions approfondies sur la sortie de l'exclusion et de la pauvreté, aboutissent à la nécessité d'un revenu de base égal et inconditionnel pour tous, sans lien avec le travail.

Le revenu d'existence, dû à tous les ressortissants d'un pays ou d'un groupe de pays (peu à peu l'Europe) et cumulable avec les revenus d'activité, n'a rien à voir avec le RMI, conditionnel, qui consolide une société d'assistance. Il solidarise toutes les personnes d'une même communauté.

Pour en savoir plus : son montant, son financement, comment le lancer, les effets de métamorphose sociale à en attendre, lisez ce manuel et diffusez-le :

10 Francs. Envoi en nombre possible - Frais d'envoi en sus.
S'adresser à l'AIRES : 33 avenue des Fauvettes - 91440 Bures s/Yvette.

Les prochaines réunions de l'AIRES se tiendront de

14h30 à 17h salle 215 2^e étage

Maison des sciences de l'Homme - 54 Bld Raspail, Paris

Tous les adhérents et correspondants de l'AIRES y sont cordialement invités

mercredi 13 Décembre

mercredi 10 Janvier

mercredi 14 Février

mercredi 14 Mars

mercredi 11 Avril

mercredi 9 Mai

mercredi 13 Juin

Venez nombreux !